

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Val-Bélair, le 26 mai 2005

27895-23-2

SYLVAIN POULIN

### **Pierre-Luc Normand Michel**

Prenez avis que Grégoire Joseph, dont l'adresse du domicile est le 125, route de la Gare, Port-Daniel-Gascons, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Pierre-Luc Normand Michel, né le 19 octobre 1990 à Chandler et fils de Pierrette Michel.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Pierre-Luc Normand Michel dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Joseph.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Port-Daniel-Gascons, le 26 mai 2005

27896-23-2

GRÉGOIRE JOSEPH

### **Tamara Kénol**

Prenez avis que Roger Kénol, dont l'adresse du domicile est le 7070, 18<sup>e</sup> Avenue, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Tamara Kénol, née le 18 février 2003 à Montréal et fille de Jeannine Chalot Colonne.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Tamara Kénol dans l'acte de naissance de cette dernière.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 22 mai 2005

27897-23-2

ROGER KÉNOL

---

## **Élections et les référendums dans les municipalités, Loi sur les...**

---

### **Ville de L'Île-Cadieux**

*Nombre de conseillers*

Avis est donné que conformément à l'article 45 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a, le 25 mai 2005, fixé à quatre le nombre de conseillers de la Ville de L'Île-Cadieux.

Québec, le 26 mai 2005

*La ministre des Affaires municipales  
et des Régions,*

par : DENYS JEAN,  
*sous-ministre*

9461

---

## **Ministères, Avis concernant les...**

---

### **Affaires municipales et Régions**

---

#### **Paroisse de Saint-Julien**

*Changement de nom*

La ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, donne avis qu'elle a approuvé en date du 1<sup>er</sup> juin 2005 conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Julien pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Julien», située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de L'Amiante.

*La ministre des Affaires municipales  
et des Régions,*

NATHALIE NORMANDEAU

9459

---

### **Justice**

---

#### **Conseil de la justice administrative**

Listes des ministères, des organismes et des autorités établies en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3)

En vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), le Conseil de la justice administrative a pour fonction de publier à la *Gazette officielle du Québec* la liste des ministères et des organismes qui constituent l'Administration gouvernementale au sens de l'article 3, de même que la liste des organismes visés par l'article 9.

Afin de satisfaire à cette exigence législative, le Conseil de la justice administrative a établi deux listes qu'il a adoptées à sa séance du 7 juin 2005 :

1<sup>o</sup> La liste des ministères et organismes constituant l'Administration gouvernementale ;

et

2<sup>o</sup> La liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée. Cette liste énumère également les autorités susceptibles d'être impliquées dans un litige.

À titre informatif, le Conseil publie dans son site internet ([www.cja.gouv.qc.ca](http://www.cja.gouv.qc.ca)) le détail des présentes listes. La mission de chaque ministère et de chaque organisme y est décrite dans un court texte rédigé par le ministère ou l'organisme concerné.

### 1. Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale

Loi sur la justice administrative  
(L.R.Q., c. J-3, a. 3 et 178)

En vertu de l'article 3 de la Loi sur la justice administrative, l'Administration gouvernementale est constituée des ministères et des organismes gouvernementaux dont le gouvernement ou un ministre nomme la majorité des membres et dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

La liste comprend donc tous les ministères et les organismes répondant à ces exigences quant à la nomination de leurs membres et de leur personnel.

Les organismes qui exercent exclusivement une fonction juridictionnelle au sens de l'article 9 de la Loi sur la justice administrative ne sont pas inscrits à la liste. Leur nom apparaît plutôt à la liste des organismes chargés de trancher un litige opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée.

Les ministères et les organismes de cette liste sont assujettis aux règles générales de procédure des articles 2 à 8 de la Loi sur la justice administrative, dans la mesure où ils rendent des décisions individuelles à l'égard d'un administré dans l'exercice d'une fonction administrative.

#### LES MINISTÈRES :

- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir<sup>1</sup>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère de la Culture et des Communications

<sup>1</sup> Le ministre et le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sont actuellement désignés sous le nom de ministre et de ministère des Affaires municipales et des Régions : décret 125-2005 du 18 février 2005, (2005) 137 G.O. II, 878.

- Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche<sup>2</sup>
- Ministère de l'Éducation<sup>3</sup>
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de l'Environnement<sup>4</sup>
- Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Ministère des Finances
- Ministère de la Justice
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration<sup>5</sup>
- Ministère des Relations internationales
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs<sup>6</sup>
- Ministère du Revenu
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Transports
- Ministère du Travail

#### LES ORGANISMES

- Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
- Agence de l'efficacité énergétique
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- Bureau du coroner
- Comité d'éthique de santé publique
- Comité de déontologie policière
- Comité de rémunération des juges
- Commissaire à la déontologie policière
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission consultative de l'enseignement privé
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- Commission de l'équité salariale
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de toponymie
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Commission des biens culturels du Québec
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec

<sup>2</sup> Le ministre et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche sont actuellement désignés sous le nom de ministre et de ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation : décret 122-2005 du 18 février 2005, (2005) 137 G.O. II, 875.

<sup>3</sup> Le ministre et le ministère de l'Éducation sont actuellement désignés sous le nom de ministre et de ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : décret 120-2005 du 18 février 2005, (2005) 137 G.O. II, 874.

<sup>4</sup> Le ministre et le ministère de l'Environnement sont actuellement désignés sous le nom de ministre et de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : décret 173-2005 du 9 mars 2005, (2005) 137 G.O. II, 1043.

<sup>5</sup> Le ministre et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration sont actuellement désignés sous le nom de ministre et de ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : décret 133-2005 du 18 février 2005, (2005) 137 G.O. II, 881.

<sup>6</sup> Le ministre et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs sont actuellement désignés sous le nom de ministre et de ministère des Ressources naturelles et de la Faune : décret 124-2005 du 18 février 2005, (2005) 137 G.O. II, 877.

- Commission municipale du Québec
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Conseil consultatif de la lecture et du livre
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
- Conseil de la famille et de l'enfance
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil de la science et de la technologie
- Conseil des aînés
- Conseil des relations interculturelles
- Conseil du médicament
- Conseil du statut de la femme
- Conseil du trésor
- Conseil médical du Québec
- Conseil supérieur de l'éducation
- Conseil supérieur de la langue française
- Curateur public du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- La Financière agricole du Québec
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office des professions du Québec
- Office québécois de la langue française
- Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Registraire des entreprises
- Services Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société d'habitation du Québec

## 2. Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée

Loi sur la justice administrative  
(L.R.Q., c. J-3, a. 9 et 178)

Les organismes visés par l'article 9 de la Loi sur la justice administrative appartiennent à l'ordre administratif et ils sont chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée.

La liste qui suit comprend donc les organismes dont l'une des fonctions est de trancher le type de litiges mentionné à l'article 9. Certains de ces organismes exercent aussi des fonctions de nature différente. On dit alors d'eux qu'ils exercent des fonctions mixtes. Pour les identifier, la mention « Fonctions mixtes » apparaît à la liste, sous leur nom. À l'égard des organismes qui exercent exclusivement la fonction de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée, la mention « Fonction exclusivement juridictionnelle » est inscrite.

Les organismes mentionnés à cette liste sont tenus de respecter les règles générales de procédure des articles 9 à 13 de la Loi sur la justice administrative :

À titre d'information, pour chacun des organismes visés, une liste des autorités administratives ainsi que des autorités décentralisées susceptibles d'être impliquées dans un litige ont été énumérées. Cette liste a été fournie par les organismes concernés.

### — Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Fonction exclusivement juridictionnelle)

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières :

- Autorité des marchés financiers [en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2, a. 93 et 94) et de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1)] ;

- Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) [en vertu des pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1) dont l'application lui a été déléguée par l'Autorité des marchés financiers].

### — Commissaire de l'industrie de la construction (Fonction exclusivement juridictionnelle)

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant le Commissaire de l'industrie de la construction :

- Commission de la construction du Québec
- Corporation des maîtres électriciens du Québec
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
- Emploi-Québec
- Régie du bâtiment du Québec

### — Commission d'accès à l'information du Québec (Fonctions mixtes)

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la Commission d'accès à l'information :

Les responsables de l'accès aux documents d'un organisme public et les responsables de la protection des renseignements personnels d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Sont notamment des organismes publics : le gouvernement, le Conseil du trésor, le Conseil exécutif, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes municipaux, les organismes scolaires, les établissements de santé ou de services sociaux, le Lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le Vérificateur général et la Commission de la fonction publique.

### — Commission des lésions professionnelles (Fonction exclusivement juridictionnelle)

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la Commission des lésions professionnelles :

- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

— **Commission municipale du Québec**  
(Fonctions mixtes)

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la Commission municipale du Québec :

— Municipalité locale

— **Tribunal administratif du Québec**  
(Fonction exclusivement juridictionnelle)

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec :

- Conseil d'administration d'un centre hospitalier
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Directeur des services professionnels d'un centre hospitalier
- Établissement de services de santé et de services sociaux
- Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
- Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Ministre de la Santé et des Services sociaux
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss
- Office des personnes handicapées du Québec
- Personne responsable d'un service de garde en milieu familial
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie régionale de la santé et des services sociaux
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Titulaire d'un permis de centre de la petite enfance

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec :

- Agents du gouvernement, mandataires de l'État, organismes, personnes morales et compagnies publiques
- Communauté métropolitaine de Québec
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Évaluateur agréé d'une municipalité locale
- Gouvernement du Québec, un ministère ou un organisme public
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministre de la Culture et des Communications
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministre des Transports
- Municipalité de Wentworth-Nord
- Municipalité locale
- Municipalité régionale de comté
- Organisme offrant des services publics (gouvernement, ville, communauté métropolitaine, municipalité, commission scolaire, société d'État)
- Ville de Brownsburg-Chatham
- Ville de Contrecoeur
- Ville de Lachute
- Ville de Montréal

- Ville de Québec
- Ville de Saint-Basile-le-Grand
- Ville de Varennes

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la section du territoire et de l'environnement du Tribunal administratif du Québec :

- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministre des Transports
- Ville de Gatineau
- Ville de Québec

Liste des autorités administratives et des autorités décentralisées devant la section des affaires économiques du Tribunal administratif du Québec :

- Autorité des marchés financiers
- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
- Commission des transports du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Inspecteur en chef du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministre de la Culture et des Communications
- Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministre du Tourisme
- Personne désignée par le ministre des Transports en application de l'article 20 de la Loi concernant les partenaires en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)
- Président de l'Office de la protection du consommateur
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie du cinéma
- Registraire des entreprises
- Société de l'assurance automobile du Québec

*Le président du Conseil de la  
justice administrative,*  
LAURENT MCCUTCHEON

9460